

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES COMPTES-RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'AUBERTIN

COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DU 9 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le neuf octobre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : **Mme Martine RODRIGUEZ, maire,**

**Présents** : **Mmes** Sandrine BERSANS, Sandrine HOURS, Françoise CLASTRE, Isabelle BRUN, Sarah LACAVE-PISTAA, **MM.** Olivier MICHON, Yannick BIELLE, Sébastien LACAVE-PISTAA, Jérôme SANCHEZ, Xavier PIAT.

**Absents-excuses** : M. Jean-Marc MAZOU

**Mme BERSANS** a été nommée secrétaire.

**1°) Approbation du compte-rendu de la réunion du 19 août 2024.**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des présents.

**2°) Bilan de la concertation et arrêt des zones ZAEnR**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 21 mars 2024 par laquelle il avait fixé les modalités de la concertation en vue de la définition des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAEnR) prévues par l'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables.

Conformément à cette délibération une consultation par voie électronique a été organisée du 18 mars 2024 au 25 mars 2024 sur le site internet de la commune [www.aubertin.fr](http://www.aubertin.fr) afin de permettre au public de formuler ses observations.

Madame le Maire présente le bilan de cette concertation en annexe 1.  
Aucune contribution n'a été reçue via la consultation électronique au cours de la consultation.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

IDENTIFIE les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAEnR) suivantes :

- Zones d'accélération photovoltaïque et solaire thermique en toitures : conformément à la carte présentée en annexe 2
- Zones d'accélération photovoltaïque et solaire thermique en au sol : conformément à la liste/carte présentée en annexe 3
- Zones d'accélération géothermie : conformément à la liste/carte présentée en annexe 4

CHARGE Madame le Maire de notifier la présente délibération :  
- à la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées  
- Secrétaire général, référent préfectoral unique des Pyrénées-Atlantiques

***Délibération approuvée à l'unanimité des présents.***

**3°) Travaux de voirie : demande de subvention pour des aménagements de sécurité.**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal d'un projet de travaux de remise en état de la voirie communale à la suite d'intempéries situé chemin Haget.

Le montant estimé pour l'opération « remise en état de la voirie communale à la suite d'intempéries pour maintenir un niveau de sécurité des usagers de la route situé chemin Haget » s'élève à **30 700 € HT**.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que, pour financer ce projet, la commune peut bénéficier d'une subvention des amendes de police auprès du Conseil départemental dans le cadre du dispositif d'aide financière aux communes.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

**APPROUVE** l'opération « remise en état de la voirie communale à la suite d'intempéries pour maintenir un niveau de sécurité des usagers de la route situé chemin Haget » comprenant les travaux ci-dessus exposés,

**AUTORISE** Mme le Maire de procéder à toutes les formalités afin de déposer le dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques,

**PRÉCISE** que les travaux de remise en état de la voirie communale à la suite d'intempéries situé chemin Haget faisant l'objet de la demande ne sont pas commencés à la date du dépôt du dossier auprès du Département.

***Délibération approuvée à l'unanimité des présents.***

**4°) Don de la Vallée d'Aspe**

Madame le Maire indique au conseil municipal que l'Association des Maires et Présidents de Communautés des Pyrénées-Atlantiques se mobilise pour les communes sinistrées de la Vallée d'Aspe.

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que le département a subi un événement climatique violent. Dans la nuit du 06 au 07 septembre, l'épisode pluvieux a été d'une telle intensité que les communes de la Vallée d'Aspe (Borce, Cette-Eygun, Etsaut et Urdos) ont été durement touchées. Les habitants, administrés dans ces communes ont soufferts, les dégâts matériels sont considérables.

- Considérant les dégâts matériels, mais aussi les effets psychologiques que de tels sinistres peuvent avoir un appel à la solidarité est lancé.

Madame le Maire propose au conseil municipal de verser 1000 euros.

Les fonds seront entièrement reversés aux quatre communes en particulier reconnues en état de catastrophe naturelle pour l'épisode pluvieux et inondations dans la nuit du 06 au 07 septembre 2024 par arrêté ministériel.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

APPROUVE l'action des Maires et Présidents de Communautés des Pyrénées-Atlantiques (ADM64),  
AUTORISE de verser la somme de 1000 euros à l'ADM64 au titre de don,  
DEMANDE au Maire de faire le nécessaire,  
PRÉCISE que les crédits nécessaires sont suffisants.

***Délibération approuvée à l'unanimité des présents.***

#### **5°) Divers**

- Travaux de voirie avec un enrochement à prévoir très rapidement sur le chemin Haget pour un montant de 36 000 euros TTC
- Le chemin du Chin aura lui aussi besoin de travaux, d'un petit enrochement très prochainement.
- Les vendanges de la Mairie avec l'école d'Aubertin auront lieu le 17 octobre en espérant que la météo soit clémente.
- Recensement : le recensement de la commune est prévu du 15 janvier au 14 février. M. Jean CLASTRE sera l'agent recenseur et Mme Martine RODRIGUEZ le coordonnateur communal.
- Cérémonie au monument aux morts le 11 novembre avec dépôt de gerbe.

Séance levée à 21h45

Signature du Maire : Martine RODRIGUEZ



Signature du secrétaire de séance : Sandrine BERSANS

